

Infomaire



Retrouvez vos infos :
errouville.mairie54.

Conseil municipal du 4 mars 2019 « essentiel »

► Installation de radars pédagogiques...
Suite à notre demande de modifier le régime prioritaire de la RD 57 dans la traversée d'Errouville, le département vient de nous confirmer que ces radars sont éligibles (subvention) aux Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police, montant 50% à l'année + N1.
La société ASR (Equipements routiers) qui est notre maître d'œuvre nous installe ces radars pour 10 270€ HT.

LE RADAR "PEDAGOGIQUE"



Il y a également un aménagement complet de la RD 57... au village les carrefours de la mairie et de l'église passent en priorité à droite.



Une convention d'occupation du domaine Départementale sera établie avec la mairie. (au village, les trottoirs font partis du domaine routier départemental « emprise »).

► Pavillons du Parc/Mess-Hôtel...

Une écluse de 22 ml avec passage de 15ml va être installée, afin de réduire la vitesse

Ecluse double avec sens de priorité



→
Priorité au véhicule venant du village.

à 30 km/h.

Le Président du Conseil Départemental dans son courrier (suite aux 3 accidents de 2018) nous dit :

« L'aménagement d'une écluse devra être dimensionné de la façon la plus contraignante possible, pour inciter à la réduction de vitesse ».

L'aménagement de la traversée d'Errouville comprend également : le marquage des arrêts de bus, des places de stationnements, les passages piétons et les bandes de « Stop ».

► Travaux sylvicoles 2019...

Comme chaque année la municipalité réalise des travaux d'entretien et des travaux d'amélioration du patrimoine forestier. Cloisonnement des parcelles 25 - 31 - 32. Pour 1 170€ HT. A la parcelle 7 du dégagement de plantation 560€ HT.

► Attribution de compensation à l'intercommunalité: Cœur du Pays Haut
Chaque année nous devons verser à l'intercommunalité des compensations financières : Compensation de Taxe Professionnelle 4 418,00€ - Charges d'éclairage public : 11 000,00€ (nous payons également 17 700,00€ de consommation, soit un contrat qui nous revient à 6 000,00€ plus cher qu'avant).
- Charges de piscine 1 360,00€ (alors que nous n'avons pas eu de piscine sur cette année scolaire, et que la compétence piscine ne date que de décembre 2018.) - Charges de petite enfance : 5 423,00€ la garderie scolaire. « no comment ».

► Opération «Aide » au 1^{er} départ

Dans le cadre du dispositif JPA 2019, nous venons de recevoir les fiches de candidature pour les centres de vacances, Elles sont disposition en mairie

► Règles de constructibilité...

« La constructibilité limitée pose le principe de l'interdiction de construire en dehors des parties actuellement urbanisées des communes... Le 19 07 2018, une modification du code nous dit : « Désormais, l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers est requis sur délibération du conseil municipal.

Nous sommes en règlement national d'Urbanisme (RNU). Mais, il y a un article dans toute cette armada que comprend la loi modifiée, c'est l'article L111-4 du code de l'urbanisme concernant les communes en RNU qui prévoit la possibilité de constructions sur délibération motivée et justifiée du conseil municipal pour construire.

Nous saisissons M. le Préfet pour lui signifier que notre commune perd de la population. C'est dans un intérêt général que nous demandons l'application de l'article L111-4. Nous sommes une commune à sous-sol minier. Pas besoin d'être expert ! Tout ce qui se trouve en dehors du bâti est classé R2. Tout ce qui se trouve en zone urbanisée et supposé être sous le « STOT » de protection classé O2. Mais la Direction Territoriale classe les jardins « zone non urbanisée » principalement au village qui est couvert par la DRAC. C'est la raison pour laquelle nous demandons à M. Le Préfet de revoir les terrains sur Errouville.

► Travaux sur bâtiments communaux

Principalement des travaux de toitures et zingage, à l'église, la mairie et l'école. Nous avons contacté deux sociétés. La première travaille à l'échafaudage, d'où un surcoût de près de 8 000€.

La deuxième travaille à la nacelle, coût des Travaux 3 700€.

► Nous allons mourir asphyxiés par la maladie nationale de la complexité.



Nos problèmes viennent de là, et personne ne s'y attaque, usine à gaz à la moindre occasion, incapables de mettre en application des décisions simples. La mise En place du « grand débat » confirme ce vertige collectif : process, contrôles, groupes de travail, commissions, comités contrôlant les commissions, contrôleurs de synthèse, des synthèses... Les décisions se diluent, les conclusions s'étiolent.

► L'Etat continue de gaspiller de l'argent public...

Dérapages budgétaires, piètre gestion des effectifs, pilotage défaillant... Dans son rapport annuel, la Cour des comptes dénonce les dérives des finances publiques, plus :

- La gestion ubuesque du Mobilier nationale
- Des urgences hospitalières incitées ... au gâchis.
- Un marché du funéraire opaque et hors de contrôle.
- Radio France plombée par ses orchestres et ses travaux.
- L'Afpa (centre de formation) incapable d'affronter la concurrence.

► Regards... sur une drôle d'époque...

- **Conseillers** : Bien que le Président n'écoute personne, il en appointe 45.
- **ENA** : Etablissement menacé de faillite ou l'on forme les futurs gestionnaires de la France.
- **Parc automobile** (de l'Elysée) : 61 Véhicules, 7 scooters dont celui qui assura la liaison vespérale entre le Faubourg Saint-Honoré et la rue du Cirque.
- **Souzy-la -Briche (château de)** domaine agricole de 280 hectares situé à 45km de Paris octroyé au Premier ministre pour lui faire oublier que le Président s'est approprié le pavillon de la Lanterne avec sa piscine et son tennis.
- **Villa Médicis** : Moyennant un budget Annuel de 8 millions d'euros, cette Enclave de 8 hectares dominant Rome héberge 16 pensionnaires, de compositeur au cuisinier.

► Les bruits du village...

La pétanque n'existe plus, la mairie n'a rien à voir dans cet avatar. Par contre, l'abandon du bâtiment, les fuites d'eau, le plafond effondré, laissant apercevoir de l'amiante ainsi que la disparition de mobilier... relève du club... à suivre.